

J'étais présent en cette circonstance, et je suis bien certain que M. Lister n'a pas fait les déclarations que l'honorable député lui attribue.

M. BENNETT : Je n'ai pas les "Débats" sous la main, mais si mon honorable ami veut se donner la peine de les lire, il pourra se rendre compte par lui-même que ce que je viens de dire est la vérité.

M. MCGREGOR : Parlez-nous du juge Meredith.

M. BENNETT : Le juge Meredith ne fera pas partie de la commission.

M. MCGREGOR : Je n'aurais pas d'objection à ce qu'il en fit partie.

M. BERGERON : Le juge Meredith n'occupait pas un siège dans cette Chambre.

M. BENNETT : Il me semble que l'honorable député d'York (M. Foster) a dit en cette circonstance que le président du comité chargé de faire une enquête sur l'affaire du Drummond ne serait pas dans la Chambre à la session suivante pour discuter cette question, c'est alors que l'honorable député de Lambton-ouest (M. Lister) s'est levé et a déclaré : " Vous n'avez aucune autorité pour dire que je vais être nommé juge ". C'était là une négation formelle de l'opinion émise par l'honorable député d'York. Qu'avons-nous vu de plus dans cette Chambre ? Nous avons vu que l'honorable député de Toronto-centre (M. Lount) a été nommé juge ; et à l'occasion de cette nomination l'honorable premier ministre a été obligé d'écrire à Toronto pour déclarer qu'il n'avait pas promis de position à cet homme.

Tout ce que je puis dire à l'honorable premier ministre à ce sujet, c'est que les amis de M. Lount n'ont jamais ajouté foi à cette déclaration de sa part. Les meilleurs amis de M. Lount vous diront qu'il a été traité d'une manière honteuse par le gouvernement et bien qu'il eut la promesse formelle d'obtenir la position, cette dernière ne se serait pas fait attendre aussi longtemps s'il avait eu, comme l'honorable député de Québec-centre (M. Langelier), la précaution de se faire donner cette promesse par écrit.

M. MCGREGOR : Parlez-nous du juge Masson dans votre propre district.

M. BENNETT : J'ai remarqué que les seuls députés d'Ontario qui se soient levés pour dire quelques mots sur cette question, sont l'honorable député d'Essex-nord (M. McGregor) et l'honorable député de Elgin-ouest (M. Casey) or les noms de ces deux honorables députés sont indiqués comme devant obtenir des positions.

M. BERGERON : Inspecteur du tabac.

M. BENNETT : L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) et l'honorable député de Wentworth (M. Bain) qui sont des hommes politiques plus sérieux, pour-

ront peut-être nous expliquer sur quel principe on s'appuie pour dire que le comté de Simcoe doit avoir une population de 30,000 âmes, lorsque le comté de l'honorable ministre des Douanes ne contient que la bagatelle de 16,000 âmes. Que va-t-on faire ? Les juges n'ont pas le choix. Si le gouvernement veut être juste, pourquoi ne dit-il pas aux juges, voici la province de l'Ontario, divisez-la d'une manière équitable.

Mais le gouvernement va refuser d'accepter cette proposition parce qu'en agissant ainsi cela ne rencontrerait pas ses desseins. Le comté de Lennox qui contient une population de 15,000 âmes ne sera pas touché. Le comté de Prince-Edward, qui possède moins de 19,000 âmes—et je cite dans tous ces cas les chiffres qui sont indiqués dans le dernier recensement—aura un représentant. Le comté de Frontenac avec 16,000 âmes aura un représentant. Le comté de Haldimand avec 18,200 aura un représentant, et le comté de Leeds avec 20,000 aura aussi un représentant. Maintenant le comté de Kent qui possède une population de 64,000 aura trois députés, ce qui fera un représentant pour chaque 21,000 âmes; au contraire, si vous prenez le comté de Simcoe, dans ce district le gouvernement croit qu'il doit y avoir là 29,000 âmes.

Simcoe aurait pu être convenablement divisé en quatre comtés, et chacun de ces districts électoraux aurait possédé un chiffre de population bien plus considérable que la moyenne de la population de la province d'Ontario, mais le gouvernement a compris qu'en agissant ainsi, il marchait à sa ruine, et il a commis cette injustice. J'ai eu occasion de voir à Ottawa les personnes du comté de Simcoe qui favorisent ce bill, en leur qualité d'amis du gouvernement et j'ai compris quel serait le résultat de leur voyage dans la capitale. Je sais que ce n'est pas de bonne grâce que le gouvernement m'a enlevé une majorité adverse de 150 voix, mais il a compris toute la position, et je sais que l'on aurait pu donner quatre députés au comté de Simcoe, avec une moyenne d'environ 20,000 âmes dans chaque comté, mais le gouvernement n'aurait pas pu faire élire un seul de ses partisans dans ces quatre divisions.

Maintenant, ils disent aux juges : Voici le comté de Simcoe, chaque division électorale contient environ 20,000 âmes, divisez le comme bon vous semblera. Il est regrettable que le gouvernement fasse intervenir les juges dans une question comme celle-là. Il aurait mieux valu que le gouvernement eut risqué sa position sur cette mesure, plutôt que de forcer les juges à lui prêter leur concours pour mettre ses projets à exécution. Je serai surpris, M. l'Orateur, si aucun juge de l'Ontario, soucieux de conserver sans tache la haute position qu'il occupe, demande à avoir quelque chose à faire avec cette mesure.

Le PREMIER MINISTRE : Ecoutez ! écoutez !